



SYMPOSIUM 2005 DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA BAD*

Sommaire du compte rendu des travaux

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN VUE DE LA RÉALISATION DES ODM EN AFRIQUE

Abuja, Nigéria

17 mai 2005

***Organisé conjointement avec la Commission des Nations Unies
pour l'Afrique**

CHAPTRE 1: INTRODUCTION

1.1 Objectifs

1.1.1 Le Symposium avait pour but d'attirer l'attention des hauts responsables sur la nécessité d'accroître d'urgence les efforts destinés à créer, renforcer et utiliser les capacités humaines et institutionnelles aptes à produire les résultats et à assurer les services requis en vue de la réalisation des ODM. Pour ce faire, il devait servir de cadre à : (i) la revue des modalités existantes afin de pouvoir mettre en œuvre les domaines nécessitant la mise en œuvre de programmes/politiques continus et à long terme en matière de renforcement des capacités en vue de la réalisation effective des ODM, (ii) l'analyse des déficits et contraintes existants sur le plan des capacités afin d'identifier ceux qui sont de nature à entraver le recours efficace à l'aide au développement en vue de la réduction de la pauvreté, (iii) l'examen des modalités permettant d'asseoir une meilleure collaboration en vue de créer davantage de synergies entre les programmes nationaux et sous-régionaux, et (iv) la proposition de stratégies de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre de programmes nationaux et sous-régionaux.

1.2 Structure du Symposium

1.2.1 Le Symposium comportait des sessions plénières et des groupes d'étude axés sur les sous-thèmes ci-après:

- (i) Comblent les déficits en matière de capacités en vue de la réalisation des ODM,
- (ii) Renforcent les capacités des états en vue de la réalisation des ODM,
- (iii) Établissent un partenariat public-privé en vue de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté,
- (iv) Renforcent les capacités en vue de la réalisation des ODM sectoriels,
- (v) Établissent un partenariat en matière de renforcement des capacités, et
- (vi) Session de synthèse et de clôture du Symposium.

1.3 Document de travail

- 1.3.1 Le Comité d'organisation conjoint BAD/CEA a élaboré un Document de travail intitulé "Renforcement des capacités en vue de la réalisation des ODM" et dont chaque participant a reçu un exemplaire. Ce document procédait à une évaluation des progrès accomplis par les états africains dans la réalisation des ODM, et attirait l'attention des hauts responsables ainsi que celle de leurs partenaires au développement sur quelques déficits critiques en matière de capacités nécessitant la prise immédiate de mesures. Par ailleurs, il visait à stimuler et enrichir les échanges de vues au sein des divers groupes d'étude.

1.4 Les participants

- 1.4.1. Le Symposium a réuni près de 700 participants originaires de tous les pays africains et d'autres pays du monde. L'auditoire était constitué de ministres des finances et du développement économique, de gouverneurs des banques centrales, de hauts responsables gouvernementaux, d'experts, de membres d'institutions académiques et de recherche, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales. On notait aussi la présence des médias.

1.5 Organisation des travaux

- 1.5.1. Les travaux étaient centrés sur les divers sous-thèmes susmentionnés. Le premier chapitre présente un aperçu sommaire de l'objectif du symposium, de son organisation et de son auditoire. Le Chapitre 2 fait ressortir les messages essentiels délivrés dans les discours du Président de la BAD, du Secrétaire exécutif de la CEA, du Directeur général du FMI, et du Vice-président du Nigéria au cours de la Session d'ouverture. Le Chapitre 3 met l'accent sur les échanges de vues qui ont eu lieu au cours de la Session plénière sur le sous-thème « Comblé les déficits en matière de capacités en vue de la réalisation des ODM », ainsi que sur les recommandations issues de ces discussions. Quant au Chapitre 4, il procède à un résumé des divers thèmes discutés et fait état des recommandations faites par les quatre groupes d'étude sur les autres quatre sous-thèmes. Enfin, le Chapitre 5 a traité à la Session plénière de synthèse et de clôture et met en exergue les questions clés

discutées au sein de tous les groupes d'étude ainsi que les recommandations majeures qui ont été faites.

CHAPTRE 2: SESSION D'OUVERTURE: POINTS SAILLANTS DES MESSAGES CLÉS

2.1 Allocution de bienvenue de Omar Kabbaj, Président du Groupe de la Banque africaine de développement

2.1.1 Dans son allocution de bienvenue, le Président de la BAD a mis l'accent sur les contraintes en matière de capacités auxquelles sont confrontés les pays africains dans la réalisation des ODM. Il a souligné que sur ce plan, ces pays, particulièrement ceux de l'Afrique subsaharienne, demeurent à la traîne quant aux progrès accomplis. Selon lui, ce retard relève de plusieurs facteurs dont les conflits internes et les guerres civiles, l'inadéquation des politiques économiques et les problèmes de gouvernance qui ont freiné la croissance et n'ont pas permis aux gouvernements d'assurer la prestation des services sociaux essentiels, la pandémie du VIH/SIDA qui aura privé la plupart des sociétés de certains de leurs membres les plus productifs, et le manque de ressources devant permettre le financement d'investissements au sein des secteurs clés.

2.1.2 En dépit de ces handicaps relevés, le Président a mis l'accent sur les progrès accomplis au cours de la dernière décennie par un nombre croissant de pays du continent dans la mise en place de politiques rationnelles en vue de faire face à leurs problèmes de développement. À cet égard, il a reconnu les efforts déployés par les pays africains afin d'attirer davantage d'aide de la part de la communauté des bailleurs de fonds, ce dont témoigne l'augmentation du niveau de leurs recettes en matière d'Aide publique au développement (APD). Il a indiqué qu'à mesure que s'améliorera la situation interne de l'Afrique et que s'accroîtra l'aide internationale au développement, les capacités requises pour une utilisation efficace de l'aide pourrait constituer l'obstacle majeur aux progrès dans la réalisation des ODM. Il devait poursuivre en interpellant les pays africains et en les invitant à tirer des leçons de leurs expériences passées en procédant à une analyse des facteurs déterminants du faible niveau de l'impact de leurs efforts faits en matière de renforcement des capacités, pour ensuite intégrer ces leçons dans leurs opérations à venir.

2.1.3 Poursuivant son allocution, le Président a souligné la nécessité de focaliser davantage le rôle et les fonctions du gouvernement sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des ODM. Il a affirmé que ces mutations ne pourraient être opérées ni les nouveaux défis en matière de besoins en capacités relevés par les pays africains que si ceux-ci adoptaient des plans davantage intégrés et à long terme, ce qui leur imposera de faire des programmes de renforcement des capacités des parties intégrantes de leurs stratégies de réduction de la pauvreté et de leurs plans nationaux de développement. Dans le cadre de l'élaboration de cette approche, il serait important de consacrer davantage d'efforts à la mise en place d'une fonction publique professionnelle, responsable et compétente.

2.1.4 Pour conclure son allocution, le Président a mis en exergue le rôle de la Banque africaine de développement ainsi que les efforts qu'elle déploie sur le plan de l'appui aux pays africains en vue du renforcement de leurs capacités. Au nombre de ces efforts, il conviendrait de noter: (i) la haute priorité accordée à l'appui aux réformes en matière de gouvernance tout en fournissant une aide importante en faveur du renforcement des capacités, (ii) le financement de programmes de renforcement institutionnel dans le cadre de ses projets et programmes réguliers, (iii) l'octroi d'un appui financier en faveur d'autres initiatives régionales de renforcement des capacités et la formation assurée par ses propres instituts.

2.2 Observations préliminaires de K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la Commission des Nations Unies pour l'Afrique

2.2.1 Dans ses observations préliminaires, M. K. Y. Amoako, le Secrétaire exécutif de la Commission des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), a indiqué que le Symposium constituait l'occasion à ne pas manquer pour l'établissement d'un dialogue fructueux qui pourrait contribuer aux efforts de l'Afrique dans la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire (ODM).

2.2.2 Le Secrétaire exécutif a identifié plusieurs facteurs ayant contribué à freiner les avancées des pays africains sur le plan de la réalisation des ODM. Selon lui, les conflits internes, la mauvaise gouvernance, des politiques économiques qui laissent à désirer, le fardeau de la dette, les termes défavorables de l'échange, *l'impact*

dévastateur de la pandémie du VIH/SIDA, et le manque de capital humain ainsi que l'absence d'institutionnelles constituent les plus importants de ces facteurs.

2.2.3 Il devait relever que compte tenu du fait que l'Afrique est en passe de recevoir davantage de ressources de l'aide publique au développement (APD), il s'impose à elle, aujourd'hui plus que par le passé, d'accroître sa capacité d'absorption en vue de l'utilisation de ces fonds supplémentaires. Il a réaffirmé la nécessité de concevoir un plan d'action convenablement financé en vue de combler directement les déficits énormes du continent en matière de capacités, y compris ceux qui prévalent dans le domaine de la mise en oeuvre des politiques macroéconomiques et de la gestion de l'aide. En conséquence, l'Afrique devrait élaborer des plans audacieux, novateurs et holistiques destinés au renforcement des capacités. Ce faisant, elle devrait concentrer ses efforts sur un certain nombre de domaines clés dont (i) la promotion d'une fonction publique recourant à des professionnels, (ii) le renforcement des mécanismes de responsabilité au niveau des trois pouvoirs gouvernementaux, (iii) l'investissement dans les capacités intellectuelles, et (iv) un recours de plus en plus accru aux ressources africaines en matière de talents et de compétences.

2.3 Discours liminaire de Rodrigo de Rato, Directeur général du Fonds monétaire international

2.3.1 Au cours de son allocution, le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI), M. Rodrigo de Rato, a mis l'accent sur trois aspects: (i) le rôle du FMI en Afrique, (ii) le renforcement des capacités en tant que partie intégrante de l'intervention du FMI en Afrique, et (iii) les enjeux majeurs que le FMI juge déterminants en matière de renforcement des capacités en Afrique.

2.3.2 Eu égard au rôle du FMI en Afrique, M. Rodrigo de Rato a mis l'accent sur l'engagement de longue date de son institution sur le double plan des conseils d'orientation stratégique et des actions en matière d'aide financière et de renforcement des capacités, particulièrement en faveur de la stabilité macroéconomique et d'une croissance économique durable. En ce qui concerne le renforcement des capacités, il a affirmé que le FMI reconnaît la nécessité de disposer de capacités institutionnelles nationales ainsi que d'institutions efficaces

en vue d'assurer le développement économique et social, ainsi que pour l'élaboration efficiente de politiques d'intérêt public, tout comme pour l'appropriation effective au plan national des politiques économiques. Cette perspective, selon le Directeur général, a constitué pour le FMI un motif réel de motivation en vue d'apporter sa contribution au renforcement des capacités en Afrique dans ses domaines de compétence tels que la consolidation de l'administration fiscale, la gestion des dépenses, et la mise en place de cadres fiscaux, monétaires et statistiques.

- 2.3.3 M. Rodrigo de Rato a déclaré que le FMI accorde par ailleurs un appui aux initiatives de renforcement des capacités en Afrique telles que les Centres africains d'assistance technique (CAAT), la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), et le Consortium sur la recherche économique en Afrique (CREA), qui constituent des initiatives visant à améliorer les capacités humaines et institutionnelles dans les domaines de la gestion macroéconomique et des services consultatifs en matière d'orientation stratégique. Quant aux enjeux en matière de renforcement des capacités en Afrique, l'allocution a mis l'accent sur les réformes financières sectorielles, la gestion des ressources publiques et les réformes commerciales comme étant les domaines prioritaires.

2.4 Allocution d'ouverture de Alhaji Atiku Abubakar, GCON, Vice-président de la République fédérale du Nigéria

- 2.4.1 En introduction à son allocution, le Vice-président du Nigéria, Alhaji Atiku Abubakar, a déclaré que les Objectifs de développement du Millénaire sont fort louables et représentent ce que tout gouvernement responsable devrait réaliser en faveur de ses populations. Compte tenu de leur importance, devait-il poursuivre, ils devront, en vue de leur réalisation, bénéficier de la mobilisation des ressources, y compris les capacités. En se référant à l'expérience du Nigéria sur le plan de sa stratégie de développement de conception locale, la Stratégie nationale en matière de démarginalisation économique et de développement (NEEDS), Alhaji Atiku a souligné que le type de capacités dont a besoin un pays est pour une grande part fonction de son programme de développement.
- 2.4.2 Le Vice-président a signalé que pour l'exécution de son programme NEEDS, le Nigéria a eu à créer d'urgence de nouvelles capacités dans divers domaines, y compris dans celui de la gestion des fonds, des télécommunications, de l'évaluation du risque et de l'analyse des politiques. Il a affirmé que cette création de capacités était de loin plus facile à réaliser que le recyclage et la rétention du personnel en place. Alhaji Atiku a déclaré qu'en vue de la réalisation des ODM, le Nigéria: (i) a entrepris le renforcement de l'accès à l'enseignement de base pour les enfants issus de toutes les classes sociales et à l'extension, l'amélioration et la reconstruction/réhabilitation de son système d'enseignement supérieur, (ii) s'achemine graduellement vers la professionnalisation de sa fonction publique en donnant à ses agents la formation requise, et (iii) fait de son mieux pour retenir ses capacités existantes et encourager le retour des compétences de sa Diaspora.
- 2.4.3 Il a indiqué que la législation constitue un autre domaine où le Nigéria a urgemment besoin de créer des capacités. Il a conclu en déclarant que son pays, à l'instar d'autres pays africains, a besoin de l'aide de ses partenaires au développement et des bailleurs de fonds pour soutenir ses efforts destinés au renforcement de ses capacités en vue de la réalisation des ODM.

CHAPTRE 3: SESSION PLÉNIÈRE I: COMBLER LE DÉFICIT EN MATIÈRE DE CAPACITÉS EN VUE DE LA RÉALISATION DES ODM: QUE DOIVENT FAIRE LES PAYS AFRICAINS?

- 3.1 Ce groupe d'étude était présidé par l'Honorable Ngozi Okonjo-Iweala, Ministre des finances du Nigéria. Par ailleurs, il comprenait: l'Honorable Ngandu Peter Magande, Ministre des finances de la Zambie, l'Honorable Zul Kifl Salami, Ministre de la planification et du développement du Bénin, M. Gobind Nankani, Vice-président pour l'Afrique de la Banque mondiale, et le Professeur Paul Collier d'Oxford University.
- 3.2 Le groupe d'étude avait pour objectif d'évaluer la situation sur le plan du renforcement des capacités en Afrique, pour ensuite recommander des politiques nationales et des approches idoines en la matière pour les différents niveaux du gouvernement et de la société afin de permettre aux états africains d'enregistrer des progrès durables dans la réalisation des ODM.
- 3.3 Dans son allocution d'ouverture, la présidente de la session a identifié le problème du renforcement des capacités et de celui des déficits en matière de capacités comme constituant des entraves à la réalisation des ODM par les pays africains. À cet égard, elle a indiqué que la satisfaction des besoins ressentis en matière de capacités devrait faire partie intégrante des plans d'action de toutes les parties prenantes impliquées dans le processus du développement. Au cours des quatre exposés qui ont suivi, les questions liées au capital humain, aux capacités institutionnelles et aux effets négatifs du VIH/SIDA sur les efforts déployés en Afrique en vue du renforcement des capacités ont été mises en exergue. Par ailleurs, la nécessité de disposer au sein de la fonction publique de fonctionnaires hautement qualifiés, acquis à la cause des ODM et tout à fait conscients de leur importance, a été jugée cruciale.
- 3.4 Il a été relevé que les efforts visant à créer le capital humain destiné au secteur public se butent à deux facteurs: tout d'abord la fuite de ce capital humain du continent vers les pays développés, et ensuite l'épuisement du personnel qualifié

sous l'effet du VIH/SIDA. Il a été signalé que ces deux facteurs ont eu un effet négatif sur les capacités humaines et institutionnelles, ainsi que sur le processus de développement des pays africains. Les membres du groupe d'étude ainsi que les participants ont reconnu que l'Afrique et ses partenaires au développement devront collaborer en vue de surmonter ces obstacles.

3.5 En outre, il a été signalé que les problèmes liés au renforcement des capacités sont au centre des discussions sur le développement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent africain. Il a été reconnu que certains pays dont le Botswana, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique, et le Rwanda, entre autres, enregistrent des progrès louables sur le plan du renforcement des capacités. Quoique ces pays aient adopté différentes approches en vue de combler leurs déficits en capacités, ils ont tous en commun un certain nombre de facteurs, en l'occurrence la stabilité macroéconomique, le lien établi avec l'économie mondiale, et l'importance mesurée accordée aux forces du marché en n'excluant pas d'office l'intervention de l'état.

3.6 Par ailleurs, il a été souligné que le renforcement des capacités n'incombe pas uniquement au secteur privé, mais aussi aux organisations non gouvernementales et à la société civile, sans exclure le recours aux compétences de la Diaspora. À cet égard, les groupes d'étude ont recommandé aux gouvernements d'établir un partenariat stratégique avec le secteur privé et la société civile. Cependant, étant donné les différences qu'ils entretiennent sur le plan de leurs caractéristiques, de la base de leurs ressources et de leurs besoins nationaux, les pays africains devront, chacun en ce qui le concerne, concevoir leurs propres programmes visant à combler leurs déficits en capacités.

3.7 Recommandations

3.7.1 Les discussions du groupe d'étude et des participants se sont achevées par les recommandations suivantes:

- l'assistance technique interafricaine regorge de potentialités et pourrait servir de tremplin solide à l'intégration régionale. En conséquence, davantage de coopération entre les pays africains sur ce plan ainsi que le

travail en réseau entre les ONG, la société civile et les pays membres devraient être encouragés;

- une campagne de sensibilisation devrait être lancée en faveur de la réalisation des ODM, et cette campagne devrait toucher toutes les couches sociales, depuis les parlementaires jusqu'à la société civile, aux ONG et à l'ensemble des parties prenantes impliqués dans le renforcement des capacités;
- la mise en place de mécanismes visant à combler le vide laissé par l'épuisement progressif de leur capital humain sous l'effet de la « fuite des cerveaux » devient un impératif pour les pays africains.

CHAPTRE 4: DISCUSSION EN GROUPE

4.1 Groupe A: Renforcer les capacités des états en vue de la réalisation des ODM

4.1.1 Ce groupe d'étude était placé sous la présidence de l'Honorable Ezra Suruma, Ministre des finances, de la planification et du développement économique de l'Ouganda, et avait pour intervenants l'Honorable Andre-Philippe Futa, Ministre des finances de la République démocratique du Congo, l'Honorable Duncan Mlazier, Ministre adjoint des finances et de la planification du développement du Botswana, et le Professeur Goran Hyden de l'Université de la Floride, États-Unis.

Il était chargé d'examiner les mutations qui s'opèrent au niveau du rôle de l'état en Afrique, ainsi que les capacités de l'état en matière de formulation des orientations stratégiques et de gestion du processus du développement. Il devait ensuite faire des recommandations dont pourraient s'inspirer les pays africains en vue du renforcement des capacités de l'état pour lui permettre d'assumer ses obligations fondamentales (obligations législatives et juridiques, et fourniture des biens et services d'intérêt public), ainsi que ses fonctions sur le plan du développement.

4.1.2 Des exposés et des discussions qui ont eu lieu, il ressort clairement qu'en dépit de leur différence de profil (les facteurs historiques contribuant à des variations au niveau des profils institutionnels au sein d'un même pays), les fonctions et responsabilités de l'état restent les mêmes. En conséquence, le groupe de

discussion a énuméré quatre catégories de capacités institutionnelles qui devront être renforcées en vue de la réalisation des ODM:

- (i) *Capacités législatives:* cet aspect couvre les mécanismes institutionnels et les cadres juridiques devant régir les processus de réforme constitutionnelle et les procédures électorales et sans lesquels la légitimité des autorités publiques ne saurait être garantie.
- (ii) *Capacités administratives:* les fonctions publiques africaines manquent de personnel bien formé et qualifié tant au plan national qu'au plan local. Par conséquent, il s'impose urgemment de procéder à un audit des capacités qui déboucherait sur des réformes de la fonction publique en vue de permettre le renforcement et la rétention des compétences requises.
- (iii) *Capacités en matière de réglementation:* plusieurs pays africains connaissent un déficit important en capacités humaines et institutionnelles, ce qui ne leur permet pas d'assumer leurs obligations sur le plan des services réglementaires, de la protection des propriétés et des droits des personnes, et de leurs fonctions de contrôle.
- (iv) *Capacités juridiques:* la plupart des pays africains disposent de capacités humaines et institutionnelles insuffisantes leur permettant d'assurer leurs fonctions judiciaires et, par conséquent, de veiller à l'obligation de rendre des comptes, à la transparence, à la primauté du droit, à l'équité et à l'impartialité. Ils devront par conséquent créer les capacités requises et mettre en place des institutions et mécanismes devant permettre la prestation efficace et en toute quiétude des services, tout en s'assurant que les procureurs de l'état, les juges et les tribunaux peuvent travailler dans un environnement propice et sans crainte de représailles.

4.1.3 Au cours des discussions qui ont suivi, il a été souligné que les états devront s'impliquer dans le renforcement des capacités au niveau de l'éducation, de la santé, des infrastructures sociales et des secteurs privés en vue de la réalisation des ODM. Il a été particulièrement signalé que le secteur privé africain est actuellement sous-développé, et a donc besoin de l'appui des gouvernements. Par ailleurs, un

consensus s'est forgé autour de l'idée que le renforcement des capacités est un long processus, et que le défi que doit relever l'Afrique ne se limite pas seulement à son déficit en capacités, mais porte aussi sur une meilleure utilisation des compétences existantes.

4.1.4 Recommandations

Les recommandations issues de ces discussions peuvent se résumer comme suit:

- Il y a lieu pour les pays africains de renforcer leurs capacités sur le plan des pouvoirs législatif, administratif, réglementaire, judiciaire et exécutif de l'état, ce qui prémunirait les institutions publiques et les constitutions contre les manipulations politiques et permettrait d'avancer considérablement dans le processus de la mise en place d'institutions démocratiques et de l'instauration de la bonne gouvernance.
- Il faudrait renforcer les capacités humaines en vue d'assurer l'exercice de l'autorité, la prévention et la gestion des conflits, ainsi que les négociations commerciales.
- Les états devront créer et renforcer des capacités aptes à produire des données statistiques et à utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue d'assurer l'efficacité de l'administration.
- Ils devront s'efforcer de mettre en place à tous les niveaux du gouvernement un service public fortement innové et doté d'un personnel compétent en vue d'assurer la mise en oeuvre des programmes visant à réaliser les ODM, le suivi et l'évaluation de l'état d'avancement de ces programmes, la mobilisation des ressources, et afin d'attirer les investissements étrangers directs (IED).
- En mettant en place des programmes de conception locale issus du partenariat entre la société civile et les partenaires au développement,

les gouvernements africains pourraient se hisser aux commandes et s'approprier les efforts visant à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles.

- La sécurité de l'emploi doit être garantie aux agents de la fonction publique en vue de les mettre à l'abri des influences politiques et de l'arbitraire des dirigeants politiques.
- Les gouvernements devront renforcer les capacités de communication avec la société civile et toutes les parties prenantes en vue de sensibiliser celles-ci sur la nécessité d'instaurer une collaboration en vue de la réalisation des ODM.
- Ils devront sans délai accélérer la création des capacités dans les domaines de la gestion macroéconomique et financière, de la gestion des dépenses publiques, de l'administration et des réformes institutionnelles.

4.2 Groupe B: Établir un partenariat public-privé en vue de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté

4.2.1 Ce groupe, qui était présidé par M. Hassan Abouyoub, ancien Ministre du commerce du Maroc et ex-Ambassadeur de son pays en France, comprenait M. Ousmane Seck, ancien Ministre des finances du Sénégal et ex-Vice-président de la Banque islamique de développement, M. Ermyas Amelga du Réseau des hommes d'affaires africains, M. Paul Biggs, Partner, Directeur financier dur projet Cadwalader Wickersham & Taft LLP, Angleterre, et M. Luciano Borin, Directeur du Département du secteur privé de la BAD.

Il avait à charge de se pencher sur les relations qu'entretiennent le secteur public et le secteur privé en Afrique, et de faire des propositions quant aux voies et moyens pour les pays du continent de mettre en place un cadre propice à la promotion du secteur privé et des structures institutionnelles dans le but de renforcer les partenariats public-privé (PPP). Il devait aussi proposer des mesures que pourraient prendre en compte les pays africains dans le but de consolider ces relations en vue

d'encourager la prise en compte de ces partenariats dans leurs politiques de développement.

- 4.2.2 En ouvrant les discussions, le Président a exhorté les membres du groupe d'étude et les participants à concentrer leurs interventions sur les moyens qui permettraient de mettre en place un partenariat public-privé. Il ressort des exposés et des discussions qui ont suivi que l'Afrique se singularise par la mauvaise gouvernance et la faiblesse de ses institutions, toutes choses qui ont un impact négatif sur le secteur privé. Nombre de ses pays n'ont pas encore mis en place un environnement propice à l'épanouissement de ce secteur au sein de leurs marchés nationaux, à plus forte raison que de créer des capacités leur permettant d'être compétitifs sur le plan international. L'accent a été mis sur la nécessité de procéder au renforcement des capacités humaines et institutionnelles tant au niveau du secteur public qu'au niveau du secteur privé.
- 4.2.3 Certains pays africains ont réussi à mettre en place des institutions usuelles crédibles telles que les chambres de commerce, les conseils de promotion des exportations et autres en vue d'appuyer l'aide multilatérale à long terme au développement requise pour le renforcement des capacités, ainsi que des institutions qui seront de nature à promouvoir les PPP. Au niveau de ces pays, trois facteurs entravant la contribution du secteur privé au développement national dans son ensemble ont été identifiés: (i) l'insuffisance des capacités humaines en vue de l'exécution efficace des activités. Afin de combler ce déficit, le secteur privé doit être impliqué dans une large mesure au niveau du système éducatif et contribuer à l'élaboration des programmes, ii) le manque de financements devant permettre de s'engager dans des activités à forte intensité de capital. La BAD pourrait approcher les Banques centrales africaines en vue d'étudier les réformes à envisager au niveau des systèmes financiers afin d'assurer au secteur privé des flux conséquents de fonds, et (iii) l'absence d'appui financier et institutionnel en faveur des petites et moyennes entreprises. Hormis ces sentiers, l'appui au secteur privé pourrait être assuré grâce à l'exploitation des ressources souterraines et hydrauliques, la création de zones de développement agricole, et l'adoption de mesures incitatives en faveur du secteur pour lui permettre d'investir au niveau de l'économie rurale.

4.2.4 Les difficultés rencontrées en Afrique sur le plan de la promotion d'initiatives en matière de PPP ont été soulignées. Elles ont pour noms les délais indûment longs d'exécution des projets PPP, les revirements en matière de politiques gouvernementales et, parfois, le changement d'investisseurs. Il a été proposé que des règles et modes opératoires de tout PPP soient établis au début du projet, qu'ils soient clairs pour toutes les parties prenantes, et que tous s'y conforment. De leur côté, les agences multilatérales de développement devraient apporter un appui aux gouvernements africains en les aidant à renforcer leurs capacités dans ces divers domaines. Quant aux gouvernements africains eux-mêmes, ceux-ci devront adopter les pratiques optimales de leurs pairs.

4.2.5 Les recommandations faites se résument comme suit:

- Les gouvernements devront impérativement mettre en place des mécanismes intégrés d'atténuation du risque en vue d'attirer les investisseurs vers les projets PPP.
- Les capacités du système judiciaire africain devraient être renforcées en vue de leur permettre d'administrer le droit actuel régissant les contrats, les droits de propriété et l'arbitrage, toutes choses qui pourraient être de nature à promouvoir les perspectives en matière de PPP.
- Les capacités des universités africaines devraient être renforcées afin qu'elles soient aptes à assurer la formation requise et à donner les connaissances et compétences nécessaires à la promotion et à la consolidation des PPP en Afrique.
- Les gouvernements devraient mettre en place un système permettant d'attirer les compétences africaines de la Diaspora afin qu'elles puissent participer à l'exécution des projets PPP.
- Il est nécessaire pour les gouvernements africains de créer des capacités permettant de promouvoir l'émergence de marchés boursiers en Afrique, ces marchés pouvant constituer des sources supplémentaires de financement des projets PPP.

4.3 Groupe C: Renforcer les capacités en vue de la réalisation des ODM sectoriels

4.3.1 Placé sous la présidence de l'Honorable Atnanase Gahungu, Ministre des finances du Burundi, ce groupe comprenait M. Charles Soludo, Gouverneur de la Banque centrale du Nigéria, Mme Joséphine Ouédraogo, Secrétaire exécutive adjointe par intérim de la CEA, Mme Zeinab El Bakri, Vice-présidente par intérim du Complexe des opérations pour les Régions Nord, Est et Sud de la BAD, et M. Suresh Babu, Chargé de recherche et Directeur du Programme IFPRI pour le renforcement des capacités.

Il était chargé d'examiner les contraintes existant sur le plan des capacités spécifiques aux divers secteurs et qui seraient de nature à retarder la réalisation des ODM. Suite à cet examen, le groupe devait recommander des mesures que pourraient prendre les pays africains afin d'éliminer ces entraves.

4.3.2 Au cours des exposés et des discussions qui ont eu lieu, l'accent a été mis sur le fait que le renforcement des capacités devrait être placé dans le contexte plus large du développement national durable. Le groupe a fait observer que des déficits existaient aux échelons institutionnels, ainsi qu'au niveau de l'environnement juridique et de l'infrastructure matérielle, ce qui nécessite une attention particulière de la part des pays africains. Afin d'identifier les besoins ressentis par chacun des secteurs et de combler ces déficits, les pays devront adopter une approche holistique.

4.3.3 En outre, il a été reconnu de manière consensuelle que les stratégies de mise en oeuvre et les plans d'action devront être intégrés dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté ou dans les plans nationaux de développement réalisés à l'initiative des pays concernés; ces pays devront aussi recourir à toutes les institutions et ressources existantes et, ce, de façon synergique. Une telle démarche pourrait certainement donner une ampleur accrue au renforcement des capacités requises en vue de la réalisation des ODM sectoriels. Par ailleurs, il faudrait un leadership déterminé, de l'habileté et de la volonté politiques pour amener l'ensemble des parties prenantes à agir.

4.3.4 Beaucoup de pays africains, y compris ceux en sortie de conflits, ont enregistré des progrès dans la réalisation de deux ou trois ODM. L'Afrique dispose des moyens pour faire davantage, mais elle devrait surmonter des obstacles, particulièrement au niveau de ses objectifs en matière d'éducation et de santé. Les entraves majeures relevées au niveau du secteur de l'éducation sont:

- l'insuffisance des allocations budgétaires en faveur du secteur,
- les faibles effectifs d'enseignants bien formés et les faibles niveaux de formation des enseignants,
- l'absence de nouvelles salles de classe dotées des Technologies de l'information et de la communication (TIC),
- l'absence de capacités aptes à prendre en charge l'institutionnalisation des questions liées à la problématique hommes-femmes,
- l'absence de données permettant de suivre et de mesurer les progrès accomplis et d'assurer le suivi-évaluation des programmes, et
- l'impact sur le capital humain de la pandémie du VIH/SIDA.

4.3.5 Eu égard au secteur de la santé, les facteurs majeurs entravant la réalisation rapide des cibles envisagées ont été identifiées. Ce sont:

- la préférence accordée aux zones urbaines dans la mise en place des structures de santé et dans la prestation des services, et
- l'absence de compétences humaines et d'infrastructures spécialisées dans la lutte contre des maladies telles que le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme, etc.

4.3.6 Les autres défis identifiés au cours des discussions se présentent comme suit:

- insuffisance des données, faiblesses des systèmes de gestion financière, faiblesse du niveau des investissements au niveau de l'enseignement supérieur, et le problème de la « fuite des cerveaux ». L'ensemble de ces facteurs a eu un impact négatif à la fois sur le secteur de l'éducation et celui de la santé,
- difficulté liée à la rétention du personnel et mettant en péril la durabilité de ceux des institutions d'enseignement supérieur et des centres de recherche existants,
- mécanismes d'acquisition des bailleurs de fonds accordant la préférence aux nationaux des pays donateurs,
- absence de renforcement des capacités par le biais du transfert des compétences, les bailleurs de fonds mettant davantage l'accent sur les réalisations que sur la formation de gestionnaires devant assurer la relève de l'assistance technique extérieure.

4.3.7 **Recommandations**

À la lumière de ces discussions, les recommandations suivantes ont été formulées:

- Le renforcement des capacités devrait être conçu en tant que processus continu et cibler aussi bien les individus que les institutions; il devrait être aussi fonction des besoins du pays concerné en matière de développement.
- Il y a lieu de reformer les politiques d'acquisition des pays africains afin de les orienter vers la création et le renforcement de leurs propres capacités en la matière.
- Le concept de "l'apprentissage par la pratique" devrait être encouragé.
- Afin d'assurer le transfert des compétences et des connaissances, les entreprises privées africaines devront intégrer le renforcement des capacités du personnel local dans les contrats qu'elles passent avec les entreprises étrangères.
- Les programmes d'assistance technique devraient être conçus de manière à permettre aux experts originaires des pays donateurs de transférer leurs compétences et leurs connaissances à leurs homologues locaux. C'est là une démarche importante qui serait de nature à assurer la durabilité des initiatives en matière de développement.
- Les pays africains devront renforcer leurs capacités dans le domaine de la collecte de données statistiques fiables, et mettre en place des bases de données auxquelles ils auront recours dans la conception et le suivi de leurs DSRP et de leurs plans nationaux de développement.
- Les pays africains devraient promouvoir la formation à distance en vue d'améliorer l'accès à l'enseignement de haute qualité et, éventuellement, de créer des capacités humaines.
- Sur le plan de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, la reconstitution des capacités de vulgarisation revêt la plus haute importance.
- Le renforcement des capacités humaines et infrastructurelles s'impose au niveau de l'enseignement supérieur afin de former des enseignants de qualité.

4.4 Groupe D: Développer des partenariats pour le renforcement des capacités

4.4.1 Ce groupe d'étude était présidé par M. Callisto E. Madavo, Président du Groupe spécial de la Banque mondiale sur le renforcement des capacités en Afrique et ex-Vice-président de la Banque mondiale. Il comprenait par ailleurs M. Abdoulie Janneh, Directeur régional pour l'Afrique du PNUD, M. Soumana Sako, Secrétaire exécutif de la Fondation pour le renforcement des capacités (ACBF), Mme Ndeye Coumba Fall, Directrice du programme WARF et Présidente du Comité BAD/ONG, et Mme Aud Narjit Wiig, Directrice exécutive pour les Pays nordiques, la Suisse et l'Inde à la BAD.

Le groupe avait pour objectif de discuter de l'état actuel du partenariat domestique dans le contexte de la démocratisation et de la décentralisation, et de se pencher sur les modalités visant à consolider les partenariats tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays en vue du renforcement des capacités. Par ailleurs, il devait étudier la meilleure façon d'harmoniser et de coordonner l'aide octroyée par les bailleurs de fonds dans le cadre des accords récents en vue de raffermir son efficacité.

4.4.2 Dans son allocution d'ouverture, le Président a exprimé l'espoir de voir le groupe d'étude proposer des orientations claires sur la façon de consolider les partenariats en vue du renforcement des capacités. Dans cette optique, devait-il ajouter, le groupe d'étude aura à analyser le rôle de l'état et des parties prenantes dans l'exercice de l'évaluation des besoins et de l'élaboration des stratégies destinées au renforcement des capacités, à passer en revue les efforts en cours au niveau des pays africains et de leurs partenaires au développement en matière de renforcement des capacités, et à proposer des voies spécifiques pour la consolidation des partenariats en la matière.

4.4.3 Suite à ces déclarations, les membres du groupe ont entamé leurs exposés. De l'avis général, le renforcement des capacités représente le facteur essentiel à la réalisation des ODM en Afrique, et l'amélioration des compétences et des connaissances, les ressources et des institutions efficaces constituent les composantes essentielles des capacités. La nécessité de procéder au renforcement des capacités au sein de diverses institutions, y compris l'état, la société civile, le secteur privé, le parlement et les parties politiques en vue de la consolidation de leurs rôles et de l'amélioration

de leur efficacité dans le processus du développement a été soulignée. Outre la formation, les intervenants ont convenu de la nécessité de mettre en place un mécanisme incitatif et un environnement institutionnel propice afin que l'Afrique soit à même de puiser dans son capital humain et de retenir ses compétences créées, mettant ainsi un bémol au phénomène de la « fuite des cerveaux ». L'accent a été mis sur la participation nécessaire de la société civile aux projets de développement en vue d'améliorer la transparence et d'affermir l'obligation de rendre des comptes.

4.4.4 De l'avis général, les pays africains devraient prendre la direction des efforts de renforcement de leurs capacités et chercher à s'approprier l'élaboration des stratégies de développement, laissant aux partenaires extérieurs au développement le soin d'appuyer ces efforts. Des partenariats devront être mis en route sous la houlette de ces pays et, ce, sur la base de la responsabilisation mutuelle des parties engagées et en se plaçant dans la perspective d'une aide financière à long terme et prédictible de la part de la communauté des bailleurs de fonds en vue de permettre la planification du renforcement des capacités. Eu égard aux discussions sur l'aide en faveur du renforcement des capacités, il a été proposé que les pays africains recourent aux blocs sous-régionaux comme unités de base en vue de raffermir leur capacité de négociation et de réduire les conditionnalités de l'aide.

4.4.5 En ce qui concerne le rôle et l'appui des bailleurs de fonds/partenaires au développement en matière de renforcement des capacités en Afrique, il a été unanimement reconnu que ceux-ci enregistrent des progrès dans leurs efforts visant, conformément à l'esprit du Plan d'action de Rome et de la Déclaration de Paris, à mieux coordonner l'aide au développement et à la rendre plus prédictible, ce qui permettrait de réduire les frais de transaction liés à l'octroi de l'aide. Des efforts conjoints supplémentaires de la part des bailleurs de fonds ont été requis afin de réduire les conditionnalités de l'assistance technique qui ne devrait être régie que par la demande, tout en étant associée aux grandes stratégies de développement des pays. Il a été proposé aux partenaires au développement d'octroyer leur assistance technique en recourant aux institutions locales et en accordant la priorité non pas à la formation d'individus, mais au renforcement des capacités institutionnelles. Par ailleurs, en tant que groupe, les pays en sortie de conflit ont été invités à identifier collectivement leurs priorités en matière de renforcement des capacités et à engager des démarches en direction des bailleurs de

fonds pour obtenir leur aide.

4.4.6 **Recommandations**

Au terme des discussions qui ont suivi les exposés, les recommandations ci-après ont été formulées:

- Les pays africains devront établir des partenariats avec les africains de la Diaspora.
- Les éléments du capital social, tels que les valeurs et les attitudes sociales, constituent des composantes essentielles des efforts déployés en matière de renforcement des capacités et, par conséquent, devraient être pris en compte dans les programmes africains de renforcement des capacités.
- Il est à la fois nécessaire et souhaitable que les partenaires au développement et les pays africains procèdent à des revues mutuelles de leurs engagements en matière de renforcement des capacités.
- Les questions liées à la problématique hommes-femmes devront être prises en compte dans les projets de renforcement des capacités, particulièrement dans le domaine de l'éducation et de l'aide financière et, ce, pour une plus forte présence des femmes au sein du secteur formel.
- La collaboration entre la CEA, l'UA/NEPAD et les communautés économiques régionales (CER) en matière de partage des pratiques optimales en vue du renforcement des capacités en Afrique constitue un facteur vital et devrait être encouragée.
- Il y a lieu de renforcer les capacités des parlements pour leur permettre de participer activement au processus de planification et d'exécution des budgets et de faire face à leur obligation de rendre des comptes.
- Les partenaires au développement de l'Afrique devraient se pencher sur le

problème de la prédictibilité et de la fragmentation de l'aide, et s'engager à octroyer une aide financière à long terme.

- En collaboration avec les pays bénéficiaires, les bailleurs de fonds devraient coordonner et harmoniser leurs efforts en matière de renforcement des capacités.
- Les partenaires au développement et les bailleurs de fonds devraient fournir un appui budgétaire spécial aux pays en sortie de conflits en vue de donner une ampleur accrue aux efforts qu'ils déploient en matière de renforcement des capacités et de les consolider.
- Une rationalisation du nombre et de la composition actuels des CER permettrait de combler rapidement leur déficit en capacités.

CHAPTRE 5: SESSION PLÉNIÈRE II: SÉANCE DE SYNTHÈSE ET DE CLÔTURE

5.1 La séance de clôture était placée sous la présidence de l'Honorable Trevor Manuel, Ministre des finances de l'Afrique du Sud. Elle avait pour membres l'Honorable Ezra Suruma, Ministre des finances, de la planification et du développement économique de l'Ouganda, l'Honorable Athanase Gahungu, Ministre des finances du Burundi, M. Ousmane Seck, ancien Ministre des finances du Sénégal, et M. Callisto E. Madavo, Président du groupe spécial de la Banque mondiale sur le renforcement des capacités en Afrique et ancien Vice-président de la Banque mondiale.

Elle devait offrir l'occasion à tous les membres des divers groupes d'étude ainsi qu'à l'ensemble des participants de se retrouver pour analyser les conclusions des discussions qui ont respectivement eu lieu en leur sein. Les grandes lignes des discussions sont présentées ci-après:

5.2 La réalisation de l'intégralité des huit ODM requiert impérativement le renforcement des capacités des états, mais la nécessité de disposer de gouvernements légitimes et fonctionnant correctement l'emporte sur cette exigence. En Afrique, beaucoup de pays se trouvent encore dans la frange se situant entre la catégorie des états « aux prises avec d'énormes difficultés » et celle des états « fonctionnels ». Face à cette situation, il conviendrait de souligner que seuls des états responsables, légitimes et démocratiques pourraient assurer des perspectives de succès aux efforts déployés en matière de renforcement des capacités, et que seuls de tels états seraient aptes à faire comprendre le sens de leurs visions et de leurs missions à leurs peuples.

5.3 L'état devrait encourager le secteur privé compte tenu du rôle important que celui-ci joue sur le plan de la création des emplois et de la richesse, de la réduction de la pauvreté et de la promotion de la réalisation des ODM.

5.4 Des capacités renforcées sont requises pour une gestion efficace de l'état. À cet égard, les pays africains doivent créer et renforcer des capacités au sein des sphères du pouvoir législatif, judiciaire et exécutif, ainsi que dans le domaine de la collecte et de

l'analyse des données qui seront utilisées dans la planification stratégique et le suivi de l'état d'avancement de la réalisation des ODM.

- 5.5 Bien que le leadership et la gouvernance constituent les fondements essentiels d'un état fonctionnel et de la réalisation des ODM, ceux-ci reposent à leur tour sur des facteurs cruciaux que sont l'honnêteté, la légitimité, le respect des citoyens et la liberté individuelle. C'est dire que la responsabilité des gouvernements dépasse la simple protection des citoyens pour intégrer et entretenir les principes démocratiques, la responsabilisation politique et la transparence.
- 5.6 Le secteur privé souffre d'un déficit en capacités humaines. Par conséquent, les gouvernements devraient contribuer à la formation et au recyclage des entrepreneurs, particulièrement dans le domaine des nouvelles techniques de gestion. Un accès accru aux sources de financement, un environnement propice, ainsi que l'amélioration de l'alignement du profil des diplômés de l'enseignement supérieur sur les besoins ressentis au niveau du marché du travail représentent autant de facteurs qui permettront à ce secteur de jouer le rôle attendu de lui et de promouvoir un partenariat avec le secteur public.
- 5.7 Le besoin a été ressenti de recourir efficacement au capital humain existant en Afrique. Eu égard à cet impératif, l'intervention de la BAD consistant à faire œuvre de pionnier dans la mise en place d'une banque de données sur les experts africains aux niveaux national, régional et continental ainsi que sur ceux de la diaspora en précisant leurs formations générales, leurs qualifications, leurs expériences et leurs spécialisations s'avère utile.
- 5.8 Le renforcement des capacités en faveur de chaque secteur en fonction des déficits identifiés et en tant que stratégie de développement à long terme devrait être intégré dans les plans nationaux de développement ou dans les DSRP.
- 5.9 Tout en convenant de l'importance que revêt la mise en place de nouvelles institutions, particulièrement pour le renforcement des capacités humaines, il serait tout aussi important d'accorder la priorité à la création de mécanismes destinés au transfert des connaissances. Dans cette optique, la mission de former leurs remplaçants nationaux

avant l'achèvement des projets devrait figurer dans les termes de référence des experts étrangers.

- 5.10 Afin de promouvoir, harmoniser et faire avancer le partenariat dans le sens d'un renforcement global et efficace des capacités en faveur du continent et, ce, par les Africains eux-mêmes, les facteurs suivants revêtent une importance capitale: (i) la nécessité impérieuse qu'il y a pour les africains à assurer l'appropriation/la conduite des initiatives en matière de renforcement des capacités, (ii) la nécessité pour les états de mettre en place des environnements qui encourageraient l'ensemble des parties prenantes sociales à prendre part au renforcement des capacités, et (iii) un appui accru de la part des bailleurs de fonds et des partenaires au développement.

CHAPTRE 6: RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

6.1 Résumé

- 6.1.1 Suite à l'adoption en 2000 de la Déclaration des Nations Unies sur le Millénaire, la question du renforcement des capacités en Afrique a pris une nouvelle ampleur. La réalisation des ODM exige non seulement la poursuite de politiques rationnellement conçues et ciblées, mais aussi l'adoption de modalités de mise en oeuvre de nature à assurer la promotion d'une croissance économique à large échelle. L'analyse des progrès enregistrés dans la réalisation des ODM en Afrique démontre que le Continent, en particulier dans sa partie subsaharienne, demeure largement à la traîne des autres parties du monde. Plusieurs facteurs contribuent à ce phénomène, y compris les conflits et les guerres civiles, des politiques économiques inadéquates et les problèmes liés à la gouvernance, la pandémie du VIH/SIDA, ainsi que la limitation des ressources financières devant assurer le financement de secteurs clés tels que l'agriculture, la santé, l'éducation et les infrastructures.
- 6.1.2 Plus que tous les autres, le déficit en capacités constitue le facteur le plus patent qui entrave les avancées en matière de réalisation des ODM et de réduction de la pauvreté. Quoique les pays africains aient dans le passé pris des mesures significatives en vue de combler ce déficit, ils sont toujours en proie à cette insuffisance à tous les niveaux de leurs institutions publiques, privées et de la société civile.
- 6.1.3 Cependant, ces pays prennent de plus en plus conscience de la nécessité de mettre en place des cadres stratégiques nationaux en vue de combler ce déficit en capacités, et ces cadres sont de nature holistique et tiennent compte du rôle crucial que jouent les divers parties prenantes et partenaires impliqués dans le processus.
- 6.1.4 Les gouvernements ont pour devoir de permettre et de promouvoir la préservation des ressources intellectuelles, des compétences, des talents et des expériences propres à l'Afrique, et d'encourager le retour de ceux de la Diaspora dans leurs pays d'origine. Ces efforts font appel à la mise en place de stratégies visant non seulement à trouver des formules et à adopter des mesures incitatives afin de mettre

un terme à la « fuite des cerveaux », mais aussi à créer des conditions propres à susciter le patriotisme et l'engagement.

- 6.1.5 En conséquence, le renforcement des capacités dans le contexte africain consisterait à consolider les capacités humaines, organisationnelles, financières et institutionnelles. La stratégie devrait prendre en compte les déficits critiques existant sur le plan de la prestation des services au niveau de la fonction publique, du pouvoir judiciaire et du pouvoir législatif, ainsi qu'au niveau des secteurs à forte intensité de capital humain tels que la santé, l'éducation, et l'agriculture.
- 6.1.6 Le renforcement des capacités à lui seul ne suffit pas. Leur utilisation et leur rétention sont tout aussi importantes.
- 6.1.7 Afin que les efforts en matière de renforcement des capacités soient couronnés de succès, il est nécessaire d'assurer au plan national l'appropriation et la maîtrise des stratégies de développement.
- 6.1.8 La réussite des efforts en matière de renforcement des capacités en Afrique dépend de l'aptitude des gouvernements à promouvoir un partenariat chaleureux et dynamique avec l'ensemble des parties prenantes de leurs pays, ainsi qu'avec les partenaires au développement et les bailleurs de fonds internationaux.

6.2 Recommandations

À la lumière des exposés faits et des discussions qui ont eu lieu au niveau des divers groupes d'étude, les recommandations suivantes ont été retenues:

- Les pays africains doivent passer des programmes classiques de formation de compétences et de renforcement des capacités à une approche plus large du renforcement des capacités qui serait holistique, globale et alignée à l'échelle nationale sur les priorités en matière de développement, les stratégies et la vision de l'heure.
- Renforcer les capacités des états – sur le plan humain, organisationnel et institutionnel – en vue de leur permettre d'assurer leurs fonctions, leurs

missions et leurs responsabilités en matière de prestations de services et de coordination du processus du développement constitue une étape essentielle dans la réalisation des ODM. Cette étape exigera le renforcement des capacités sur le plan de l'application de la loi, du pouvoir judiciaire et du pouvoir législatif et de la gestion du développement. Elle exigera aussi une fonction publique efficace ainsi que la promotion de la bonne gouvernance.

- Les partenaires au développement devront coordonner, harmoniser et aligner leur aide au développement, et accorder leur appui aux programmes et mécanismes nationaux.
- Les gouvernements devraient faciliter et promouvoir la préservation des ressources intellectuelles, des compétences, des talents et des expériences propres à l'Afrique, et mettre en place des stratégies visant à mettre un frein à la fuite des cerveaux, y compris des programmes de rétention et d'utilisation des capacités.
- Les institutions régionales africaines devraient jouer un rôle proactif en appuyant les programmes nationaux de renforcement des capacités.
- Les pays africains devront mettre en place des environnements propices au sein desquels l'ensemble des parties prenantes établira un partenariat en vue de la conception, du financement et de l'exécution d'un programme intersectoriel et intégral de renforcement des capacités visant à consolider le capital humain, l'infrastructure institutionnelle et matérielle dans tous les secteurs de l'économie.
- Les partenaires au développement devraient fournir, de manière prédictible et à long terme, une aide accrue au développement afin de permettre aux pays africains d'exécuter efficacement leurs programmes de renforcement des capacités de conception locale et, ce, sous leur propre direction.
- Le renforcement des capacités en vue de la consolidation des institutions devrait tenir compte de celui des compétences aptes à formuler des politiques

macroéconomiques rationnelles, à assurer l'administration publique, la collecte et l'analyse des données statistiques, ainsi que le suivi et l'évaluation des programmes et projets.

- La réalisation de la plupart des ODM nécessiterait d'urgence la mise à l'échelle du renforcement des capacités humaines et des infrastructures matérielles au niveau des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture.
- Le renforcement des capacités devra être centralisé et soutenu sous l'impulsion continue du leadership local.
- Les questions liées à problématique hommes-femmes devront être prises en compte dans les projets de renforcement des capacités, particulièrement dans les domaines de l'éducation et de l'aide financière.
- Les capacités au sein du système judiciaire des pays africains devraient être renforcées afin de leur permettre d'appliquer les lois qui existent déjà, ce qui pourrait encourager l'établissement de projets de partenariat public-privé.